

SKOS CSIAS COSAS

Schweizerische Konferenz für Sozialhilfe

Conférence suisse des institutions d'action sociale

Conferenza svizzera delle istituzioni dell'azione sociale

Conferenza svizra da l'agid sozial

RAPPORT ANNUEL

2018





eine
Nummer
↓

Regelung
Hausregeln

Mit Termin
Bitte am Schalter
warten
Ohne Termin
Bitte Nummer
abholen und im
Wartezimmer
auf Ihre Nummer
warten.

WEISSWEISS



Éditorial	2
L'aide sociale en chiffres	6
Rapport du Secrétaire général	
Des bases solides pour une discussion plus objective	8
Chômeurs âgés	
Des prestations complémentaires au lieu de l'aide sociale – une proposition de la CSIAS	12
Etude sur mandat de la CSIAS	
Forfait pour l'entretien dans l'aide sociale – moins n'est pas suffisant	15
Brèves	18
Perspectives	21

Comptes annuels et informations

Bilan	24
Compte de résultats	25
Table des flux de trésorerie	26
Capital d'organisation, fonds et grille des immobilisations	27
Rapport de l'organe de contrôle	29
À propos de la CSIAS	30

Éditorial



Therese Frösch
Coprésidente



Felix Wolfers
Coprésident

Bien qu'en 2018, les normes n'aient pas connu de révision, l'aide sociale est restée un thème récurrent dans la discussion politique. Le calcul de l'aide sociale a subi de nouvelles pressions: dans certains cantons, le forfait pour l'entretien, fixé à l'unanimité par la CDAS en 2015, est déjà remis en question. Le débat sur le forfait pour l'entretien inquiète avant tout du fait qu'il passe complètement sous silence les conséquences que les réductions par fois drastiques demandées auraient pour les personnes concernées. L'exclusion sociale et les atteintes consécutives à la santé sont acceptées délibérément.

Autre fait irritant: la discussion publique sur le montant du forfait pour l'entretien se passe dans une large mesure de base factuelle. Alors que les réformes des assurances sociales sont toujours justifiées par des études détaillées, les bases sérieuses d'une réorganisation du système ou des réductions des montants sont quasiment inexistantes. La question, déterminante sous l'angle de la poli-

tique sociale et du droit, de savoir si un forfait pour l'entretien massivement réduit permet encore de vivre dans la dignité n'est même pas sérieusement posée dans le débat politique. En même temps, le «minimum vital social», principe directeur de la définition des prestations d'aide sociale, est sapé sans que ce soit justifié par des raisons factuelles. Dans le but d'objectiver la discussion, la CSIAS a commandé au Bureau BASS (bureau de politique sociale) une expertise qui est disponible depuis novembre 2018 et qui met en évidence qu'au niveau du forfait pour l'entretien, il n'y a plus de marge pour de nouvelles réductions.

En 2018, la CSIAS a également été très sollicitée par une multitude d'autres sujets et évolutions: les chômeurs âgés sont de plus en plus nombreux à ne plus trouver d'accès au marché du travail et à avoir besoin de recourir à l'aide sociale. Et de plus en plus nombreuses sont également les personnes à la recherche d'un travail qui ne trouvent pas d'emploi en raison de leurs qualifications professionnelles insuffisantes. Ainsi, la CSIAS a été appelée à trouver des réponses étayées à ces défis sociopolitiques. Elle a développé le modèle «PCA», prestations complémentaires pour les chômeurs âgés. Suite au large écho que la présentation du sujet lors de conférence de presse en février avait déclenché et aux nombreuses réactions de la part de personnes concernées, nous avons commandé deux études pour démontrer que nos revendications peuvent être rapidement mises en oeuvre sous l'angle juridique et que leur financement ne pose pas de problèmes. Très curieux, nous attendons maintenant la réaction de la politique.

**26 % des bénéficiaires
de l'aide sociale exercent
une activité lucrative**

En collaboration avec la Fédération suisse pour la formation continue (FSEA), la CSIAS a lancé une offensive de formation continue pour les bénéficiaires de l'aide sociale qui a été présentée au public début 2018. Avec cette initiative commune, la FSEA et la CSIAS visent à donner aux bénéficiaires de l'aide sociale aux compétences de base insuffisantes ou sans certificat professionnel la possibilité de suivre une formation initiale ou continue. Dans un premier temps, nous lancerons un projet pilote afin de soutenir notamment les services sociaux de petite taille dans la mise en place de structures d'encouragement appropriées et dans l'établissement de coopérations avec des prestataires de services de formation.

Lors de son Assemblée générale du mois de mai 2018, la CSIAS a décidé d'instituer un pool d'encouragement de l'innovation. En septembre, les premières demandes ont pu être déposées et les contributions d'encouragement accordées. Avec le pool d'innovation, la CSIAS souhaite promouvoir de manière ciblée les innovations dans l'aide sociale et contribuer à ce que le système de l'aide sociale puisse se réinventer sans cesse et s'adapter aux conditions sociétales et économiques changeantes.

Une partie importante du travail de la CSIAS portait sur ses services et ses offres de formation continue. En dehors du conseil juridique qui connaît une demande croissante, c'est notamment la journée de Bienne 2018 qui a remporté un grand succès. Consacrée au thème «L'appréciation dans l'aide sociale – utiliser les marges de manœuvre

30 % des bénéficiaires
de l'aide sociale sont des
enfants

3 jeunes sur 4 réussissent à sortir du système d'aide sociale

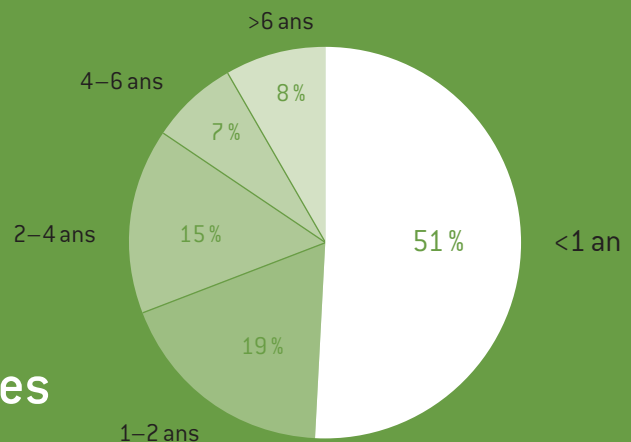
à bon escient», celle-ci a connu une participation record. Fin mai 2019, nous quitterons la coprésidence de la CSIAS. Au cours de ces cinq dernières années, nous avons notamment réussi à asseoir les rapports avec la CDAS sur une nouvelle base et à déclencher de nombreux processus de réforme. Grâce à ses initiatives en matière de politique sociale, la CSIAS a su se positionner encore mieux comme association professionnelle de politique sociale. Il reste néanmoins à craindre que, sous la pression des exigences de réductions drastiques, la situation des personnes dans le besoin en Suisse se détériore.

Nous souhaitons à la CSIAS et à nos successeurs à la présidence qu'ils sachent se défendre avec succès contre les tendances au démantèlement dans l'aide sociale. A cet effet, la CSIAS, en plus de poursuivre son propre travail engagé, doit également collaborer étroitement avec les institutions, organisations et individus actifs en faveur de la dignité humaine et de la sécurité sociale également pour les personnes socialement les plus faibles.

Nous remercions toutes celles et tous ceux qui, au cours de notre présidence de la CSIAS nous ont accompagnés et soutenus. Un grand merci pour la confiance, la collaboration, les discussions et également pour les objections critiques. Nous avons aimé faire ce travail.

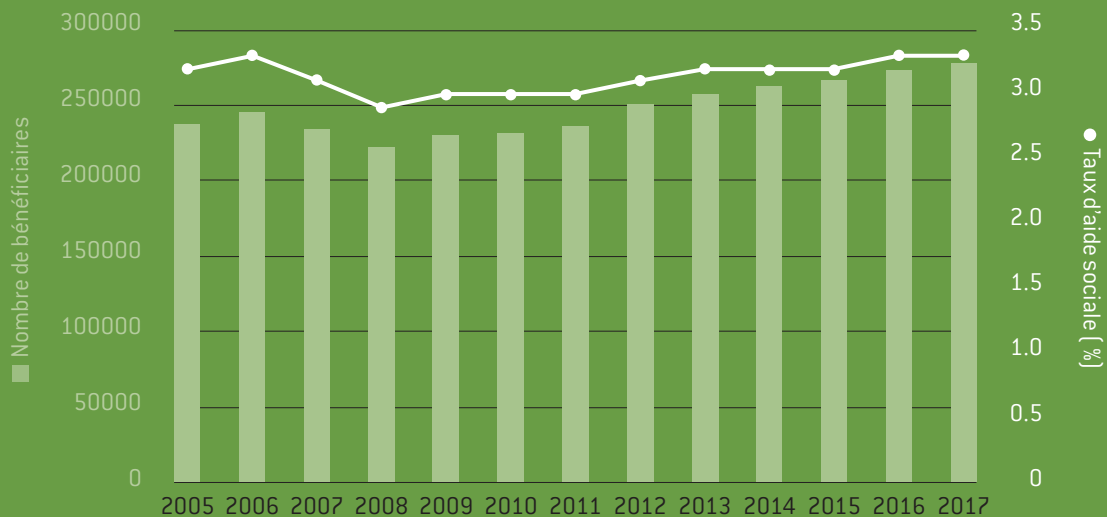
L'aide sociale en chiffres

Durée de perception des dossiers clos, 2017



La moitié des bénéficiaires recourent moins d'une année au soutien de l'aide sociale

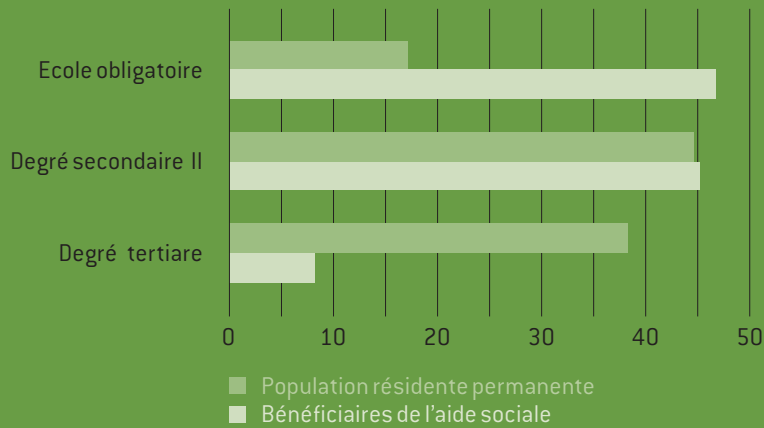
Bénéficiaires de l'aide sociale et taux d'aide sociale



Le taux d'aide sociale est relativement stable, le nombre de personnes assistées augmente légèrement

Presque la moitié des bénéficiaires n'a pas de formation professionnelle achevée

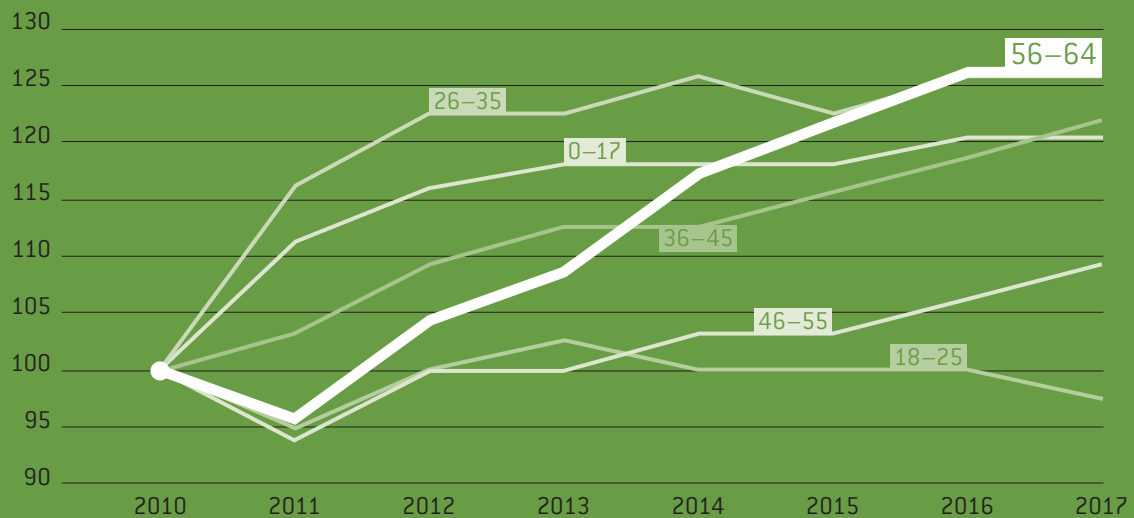
Formation achevée la plus élevée des bénéficiaires de l'aide sociale, en 2017



Le risque de dépendre de l'aide sociale a augmenté chez les personnes de plus de 55 ans

Taux d'aide sociale par groupes d'âge

Source: OFS, Statistique suisse des bénéficiaires de l'aide sociale 2005-17, STATPOP





Rapport du Secrétaire général

Des bases solides pour une discussion plus objective



Markus Kaufmann
Secrétaire général

Dans la vie quotidienne des services sociaux, le temps à consacrer aux études et statistiques est souvent très restreint. En dehors du travail avec les clientes et clients, la marge de manœuvre est faible. Lorsque le relevé des données pour la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale vient s'ajouter à la charge administrative, la question de son utilité se pose inévitablement. Parallèlement, nous constatons que les faits scientifiques gagnent en importance. Surtout dans un domaine comme l'aide sociale, qui figure au cœur des préoccupations sociopolitiques et qui suscite des critiques incessantes de toutes parts. En l'absence de données fondées, il n'est guère possible d'objectiver la discussion à l'époque des «fake news». Les publications de la CSIAS, en particulier ses positions, exigences et études très remarquées, reposent ainsi toujours sur des expertises scientifiques.

La statistique des bénéficiaires de l'aide sociale, publiée à l'orée de Noël, constitue à ce titre l'une des bases de données les plus importantes pour notre travail. Elle fournit des renseignements détaillés sur les personnes dépendant de l'aide sociale: âge, taille du ménage, nationalité, type de logement, durée d'octroi, formation et bien plus encore. D'après ces chiffres, le taux d'aide sociale est resté stable l'année dernière, avec environ 278 000 bénéficiaires de l'aide sociale en Suisse. Dans ce contexte, la proportion des 50–64 ans a connu une hausse disproportionnée. Un constat qui s'explique principalement par les faibles chances de sortir rapidement de l'aide sociale.

La statistique financière de l'aide sociale est publiée chaque année en mai. En 2016, les dépenses de l'aide sociale au sens strict ont atteint 2,7 milliards francs, ce qui représente un peu moins de 10 000 francs par bénéficiaire.

L'Office fédéral de la statistique modernise actuellement le modèle du SoStat. L'objectif est la mise à disposition plus rapide et claire des données. Les innovations seront mises en œuvre à partir de 2020.

Le rapport sur les indicateurs de l'Initiative des villes est toujours très attendu à l'automne. Depuis près de 20 ans, 14 villes comparent leurs indicateurs de l'aide sociale. Le rapport 2018 met l'accent sur la situation des adolescents et des jeunes adultes et a noté que la grande majorité (76 %) parvient à sortir de l'aide sociale sur le long terme – le taux est même meilleur chez les étrangères et étrangers que chez les Suissesses et Suisses. Les principaux facteurs de risque sont et restent l'absence de formation et le fait de grandir dans un milieu familial pauvre.

Au cours de l'année 2018, la CSIAS a traité une série d'autres nouvelles études. Vous trouverez ci-après une sélection:

- L'intégration des jeunes adultes a fait l'objet d'un rapport élaboré par l'association compasso: «Pour une entrée réussie dans le monde du travail des jeunes en situation de handicap». Le rapport traite des quelque 2 000 jeunes qui s'annoncent chaque année auprès de l'AI. A l'instar du rapport sur l'offensive de formation continue de la CSIAS, compasso recommande d'optimiser l'accompagnement du processus et de mieux exploiter le potentiel des formations à bas seuil.
- L'Office fédéral des assurances sociales a abordé le thème «Pauvreté et endettement». L'étude conclut que les approches classiques de prévention de l'endettement ne constituent pas une aide suffisante pour les personnes touchées par la pauvreté et présente des propositions d'amélioration.
- La plateforme «Social changes in Switzerland», basée à l'Université de Lausanne, publie régulièrement des études sur des thèmes sociopolitiques importants, p.ex. en septembre sous le titre «La pauvreté laborieuse en Suisse: étendue et mécanismes. (9/18, E. Crettaz)
- Les incitations au travail dans les assurances sociales et l'aide sociale ont fait l'objet d'une étude de l'Université de Lucerne

mandatée par le SECO (Leisibach/ Schaltegger, 2018). Elle recommande d'abaisser le niveau de sécurité sociale. Dans une réplique de la ZESO 3/18, P. Streckeisen de la ZHAW a critiqué l'étude de Lucerne pour son manque de rapport à la réalité. Elle part notamment du principe qu'il existe un poste pour chaque demandeur d'emploi sur le marché du travail. A l'heure où la demande de travailleurs peu qualifiés connaît une baisse significative, c'est de moins en moins le cas.

Les actuelles et nouvelles études peuvent être consultées sur le site internet de la CSIAS dans la rubrique consacrée aux dossiers thématiques ou sinon, comme d'habitude, sur <https://skos.ch/fr/actuel/>. La lecture ne manquera pas de vous intéresser, même si vous devez certes dégager un peu de temps.



Chômeurs âgés

Des prestations complémentaires au lieu de l'aide sociale – une proposition de la CSIAS

Corinne Hutmacher-Perret

Qu'il s'agisse d'un expert en informatique, d'une experte fédérale en assurances sociales ou d'un spécialiste RH: la part de chômeurs qualifiés ayant atteint un certain âge et qui n'accèdent souvent plus au marché du travail est disproportionnée en Suisse. Passé l'âge de 50 ans, la situation devient critique: en décembre 2018, près de 50 % des chômeurs de longue durée étaient âgés de plus de 50 ans. La fin de droit intervient après 520 jours: selon la statistique du marché du travail du SECO, 9 543 personnes âgées de plus de 50 ans sont arrivées en fin de droit en Suisse entre janvier et octobre 2018. Cela représente près de 32 % du nombre total de personnes arrivées en fin de droit au cours de la même période. Leurs chances de réintégrer le marché du travail sont minimes: à cet âge, seule une personne sur sept retrouve un emploi avec un salaire permettant d'assurer le minimum vital (période observée 2005–2013). En fonction de leur situation personnelle, nombreux sont ceux qui tôt ou tard sont contraints de faire appel à l'aide sociale et ainsi de subir un déclin social dégradant après avoir parfois travaillé toute une vie.

La CSIAS a déjà attiré l'attention sur cette évolution inquiétante lors d'une conférence de presse en février 2018. En novembre, elle a ensuite présenté une proposition de solution. Afin d'éviter qu'un nombre croissant de chômeurs âgés ne quittent à l'avenir le marché du travail et ne soient contraints de recourir à l'aide sociale, elle propose que les personnes âgées de plus de 57 ans soient placées par les offices régionaux de placement (ORP), même après leur arrivée en fin de droit. En outre, les demandeurs d'emploi âgés devraient percevoir des prestations complémentaires au lieu de l'aide sociale, à condition qu'ils satis-

fassent aux exigences de la loi sur les PC et continuent de chercher un emploi. Avec cette proposition, la CSIAS souhaite avant tout éviter que les personnes âgées dépendent de l'aide sociale et qu'elles puissent retrouver un emploi.

Deux expertises commandées par la CSIAS montrent que la proposition de la CSIAS des PCA (prestations complémentaires pour les chômeurs âgés) pourrait assez facilement faire l'objet d'un financement et d'une mise en œuvre légale. Les bases de données se réfèrent à l'année 2016: dans la tranche d'âge 57-62 ans, 4 000 personnes sont arrivées en fin de droit. Parmi celles-ci, environ 1 500 sont susceptibles de faire valoir leur droit à une PCA conclut une étude (Fluder et al., 2017, Insertion professionnelle des personnes sans emploi). La solution proposée prévoit que les personnes âgées de 57 ans révolus peuvent bénéficier d'une PC en vertu de la loi dès lors qu'elles ont exercé une activité lucrative durable pendant dix ans juste avant leur 55^{ème} anniversaire (ou après). Elles ne doivent donc pas posséder de fortune supérieure à 100 000 francs ou disposer d'autres revenus resp. d'un revenu suffisant réalisé par le ou la partenaire.

D'après les calculs effectués par la société de conseil Interface sur mandat de la CSIAS, les coûts supplémentaires nets des nouvelles prestations complémentaires s'élèveraient à 25 millions de francs. Les prestations complémentaires enregistreraient des coûts supplémentaires de 298 millions de francs par opposition à des dépenses de 139 millions de francs dans l'aide sociale et de 134 millions de francs dans les PC à l'AVS. En effet, la perception des PC avant la retraite tend à pallier le risque de pauvreté chez les personnes âgées. La solution permet dans l'ensemble de décharger les cantons et communes et de modérer la charge financière de la Confédération.

Les études menées par l'avocat Gerhard Hauser sur la mise en œuvre juridique ont par ailleurs montré que le modèle des PCA ne nécessite aucune modification constitutionnelle et pourrait donc être rapidement mis en place sur le plan légal. Sur cette base, la CSIAS a présenté une proposition finale en vue de l'adaptation de la législation existante requise. Dans ce contexte, elle a veillé à ce que la nouvelle prestation complémentaire soient conformes à la législation de l'UE. La réglementation proposée empêche notamment l'exportation des prestations vers l'UE. La solution pour les plus de 55 ans n'a donc pas été cherchée, comme initialement prévu, dans le cadre de l'assurance-chômage, mais dans la loi sur les prestations complémentaires.

La CSIAS s'engage actuellement au niveau politique afin que les propositions soient adoptées et mises en œuvre rapidement. Pour la politique, elles représentent l'occasion de «marquer un but». En effet, il ne faudrait pas se priver de résoudre un problème qui peut l'être aussi facilement.



Etude sur mandat de la CSIAS

Forfait pour l'en- retien dans l'aide sociale – moins n'est pas suffisant

Bettina Seebeck

La mission de l'aide sociale est de garantir l'existence aux personnes dans le besoin, de favoriser leur indépendance économique et personnelle et d'assurer leur intégration sociale et professionnelle. La couverture des besoins matériels, qui constitue un élément central de cette mission, comprend le forfait pour l'entretien, les frais de logement et les frais médicaux de base. La couverture des besoins matériels dans l'aide sociale garantit le minimum nécessaire à une existence conforme à la dignité humaine. Toutefois, le calcul du forfait pour l'entretien dans l'aide sociale fait sans cesse l'objet de critiques.

Depuis 2017, des efforts ont été entrepris dans divers cantons pour nettement réduire les montants du forfait pour l'entretien dans l'aide sociale, actuellement largement harmonisés en Suisse. Suite à un calcul statistique, les dépenses pour assurer le minimum vital des 10 % de ménages suisses aux revenus les plus faibles s'élèvent à 1 082 francs par mois pour une personne seule. L'actuel forfait pour l'entretien CSIAS de 986 francs se situe donc bien en dessous de la valeur de référence. Cependant, des réductions jusqu'à 30 % sont à l'étude. Dans la plupart des propositions, la réduction s'accompagne d'un renforcement des éléments incitatifs. Les personnes motivées et désireuses de s'intégrer toucheront progressivement une allocation de motivation qui, associée au minimum vital, correspondra au forfait pour l'entretien actuel. D'autres interventions exigent que le montant de la prestation d'aide sociale soit lié aux années de cotisation AVS ou aux années d'imposition.

En réponse à ces discussions, la CSIAS a décidé au printemps 2018 de commander la réalisation de deux études de base. Celles-ci permettent d'opposer une analyse technique dûment fondée au débat fortement politique et idéologique sur le montant du forfait pour l'entretien et les principes fondamentaux de l'aide sociale.

L'étude du bureau BASS AG (bureau d'études spécialisé dans la politique de l'emploi et sociale) montre que l'orientation du forfait pour l'entretien au décile le plus bas des revenus des ménages en Suisse constitue une base méthodologique solide pour calculer la couverture des besoins matériels. L'étude a également conclu que le forfait pour l'entretien actuel suffit à peine à assurer une existence conforme à la dignité humaine. Il est nettement inférieur aux autres minimums d'existence dans les PC et le droit des poursuites. De nombreux coûts, financés à l'aide du forfait pour l'entretien, ne peuvent pas être influencés, tels que les frais d'électricité et de téléphone, ainsi que les redevances radio et télévision. La réduction du forfait pour l'entretien a donc un impact disproportionné sur les montants à disposition pour l'alimentation et l'habillement.

La deuxième expertise, commandée par la CSIAS et rédigée par la Haute école spécialisée bernoise de Travail social (auteur: Dr. iur. Pascal Coullery), examine le montant actuel du forfait pour l'entretien CSIAS sous l'angle juridique. L'analyse montre qu'il est possible d'obtenir, à partir de diverses garanties constitutionnelles, une prestation garantissant l'existence et qui permette, outre la simple survie, une participation minimale à la vie économique et sociale. En l'absence d'un niveau de vie qui offre une marge de manœuvre financière minimale (par-delà le fait de satisfaire un besoin physique essentiel), de nombreuses positions sur les droits fondamentaux s'avèrent vaines, à l'instar du droit au mariage et à la famille, de la liberté d'opinion et d'information ou de l'exercice des droits politiques. L'objectif d'une prestation constitutionnelle est donc de permettre une existence conforme à la dignité humaine au sein d'une société. Le minimum vital dépend dès lors du contexte local, temporel et individuel dans le cadre duquel les conditions d'une existence digne doivent être déterminées. Les normes CSIAS reposent sur

une telle conception dynamique des prestations garantissant le minimum d'existence. L'expertise conclut que le forfait pour l'entretien de la CSIAS constitue la limite inférieure du minimum vital protégé par la Constitution.

Selon la CSIAS, il ressort clairement des résultats de ces deux études qu'il n'existe pas de marge de manœuvre pour réduire le forfait pour l'entretien.

Pour la CSIAS, la question du calcul du forfait pour l'entretien occupera à nouveau une place centrale en 2019. Le 8 janvier 2019, la CSIAS a publié le rapport du bureau BASS sur le calcul du forfait pour l'entretien à l'occasion de sa conférence de presse annuelle. En mars 2019, le rapport de la Haute école spécialisée bernoise de Travail social sera publié dans le «Jusletter» et le 23 mai 2019, le thème du forfait pour l'entretien sera discuté lors de l'assemblée générale.



Brèves

Révision formelle des normes CSIAS

L'objectif est d'améliorer la lecture et l'utilisation des normes. Une révision formelle a donc été initiée en 2018. Les normes bénéficient d'ores et déjà de leur propre site internet. À l'avenir, les normes seront également disponibles au format PDF ou pourront être commandées en version papier.

Manifestations

La Journée nationale CSIAS, qui a eu lieu le 22 mars à Bienne, avait pour thème «L'appréciation dans l'aide sociale – utiliser les marges de manœuvre à bon escient». Quelque 400 participantes et participants ont assisté aux nombreux ateliers et ont discuté des possibilités et des limites de la marge de manœuvre dans l'aide sociale.

Le Forum CSIAS était consacré au thème «Nombre de cas dans l'aide sociale». 167 personnes intéressées ont participé à l'événement organisé à Olten en collaboration avec l'Initiative des villes pour la politique sociale. Pour la première fois, la formation continue de la CSIAS s'est tenue à deux reprises en 2018. Une soixantaine de participants ont suivi les cours en juin à Winterthur et 93 en novembre à Olten. Les cours s'adressent principalement aux membres des autorités sociales, aux spécialistes du travail social et aux collaborateurs administratifs des services sociaux nouvellement actifs dans le domaine de l'aide sociale.

Environ 160 participants ont assisté à l'assemblée générale de la CSIAS à Liestal. Cette année, ils ont abordé le thème «La couverture du minimum vital des personnes de plus de 55 ans».

Positions et bases

La CSIAS a élaboré un document de positionnement sur le problème du nombre croissant de bénéficiaires de l'aide sociale âgés. Elle a exposé la prise de position et un catalogue d'exigences en février aux médias. En novembre, la CSIAS a par ailleurs présenté au public des propositions dûment fondées pour une amélioration durable des conditions de vie des chômeurs et des bénéficiaires de l'aide sociale âgés de plus de 55 ans, accompagnées de deux expertises complémentaires sur les conséquences juridiques et économiques. La conférence de presse de la CSIAS a une nouvelle fois fait l'objet d'un large écho médiatique et de retombées durables sur le sujet.

Un autre document de positionnement intitulé «Offensive de formation continue pour les bénéficiaires de l'aide sociale» a pour objectif d'encourager la formation et la formation continue des bénéficiaires de l'aide sociale. Cela s'explique par le fait qu'un bénéficiaire sur deux ne possède pas de qualification professionnelle et qu'un sur trois rencontre des difficultés au niveau des compétences de base. Cette conférence de presse de janvier 2018 a également suscité un grand intérêt.

En collaboration avec la CDAS, la CSIAS a publié une notice sur l'aide aux victimes et l'aide sociale qui clarifie les interfaces.

Une notice sur la modification du calcul de la rente dans le domaine de l'assurance-invalidité (LAI) a aussi été rédigée. Elle explique les nouveautés et possibilités à l'attention des services sociaux.

Le pool d'innovation soutient pour la première fois des projets

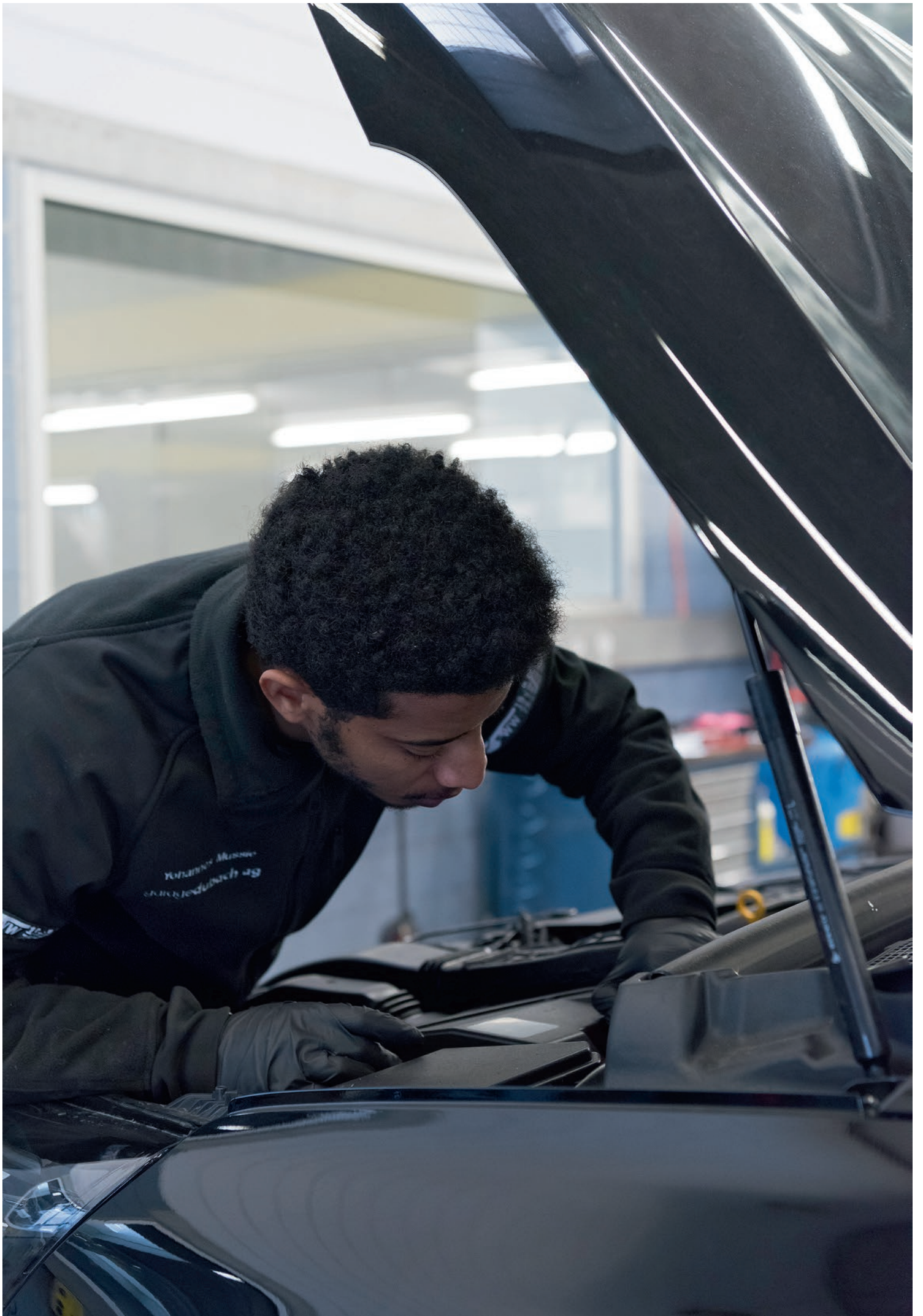
Le pool d'innovation de la CSIAS a été créé en 2018 afin de promouvoir de nouvelles approches en matière d'aide sociale, d'innovation sociale et de nouvelles solutions ayant pour but d'améliorer la sécurité sociale. En 2018, deux projets ont été soutenus par le pool d'innovation pour un montant total de 35 000 francs. La société de conseil social Köniz reçoit une contribution pour la production de courts métrages proposant des informations sur l'aide sociale. Les films seront également mis à la disposition d'autres services sociaux. ARTIAS, l'organisation sœur de la CSIAS en Suisse romande, mène un projet visant à examiner les besoins des bénéficiaires de l'aide sociale de longue durée dans l'objectif d'améliorer les méthodes de conseil.

Etude sur le forfait pour l'entretien

Sur mandat de la CSIAS, le bureau BASS, spécialisé dans les études sur la politique de l'emploi et sociale, a élaboré une étude sur le calcul du forfait pour l'entretien. L'étude a été présentée au Comité en décembre et au public en janvier 2019. Elle précise que le montant de 1 082 francs, calculé sur la base des données de l'OFS, se situe nettement au-dessus du forfait pour l'entretien actuel de 986 francs.

Adaptation du forfait pour l'entretien au renchérissement

Fin septembre, le Conseil fédéral a décidé de majorer la rente minimale AVS/AI de 10 francs, ce qui correspond à une hausse de 0,83%. Parallèlement, des adaptations sont apportées au niveau des prestations complémentaires et de la prévoyance professionnelle obligatoire. Conformément aux normes CSIAS (B 2-2), l'adaptation du forfait pour l'entretien d'un ménage s'oriente au même pourcentage. Le dernier ajustement a eu lieu en 2013. L'augmentation de 0,4% n'ayant pas été prise en compte en 2015, le forfait pour l'entretien sera désormais ajusté de 11 francs pour passer à 997 francs. La CSIAS recommande à la CDAS de mettre en œuvre cette adaptation au plus tard le 1. 1. 2020. La CDAS a accepté la recommandation.



Perspectives 2019

Charte

Au printemps 2019, l'Initiative des villes, l'Union des villes suisses, la CDAS et la CSIAS ont décidé de rédiger une charte commune et de rechercher des ambassadeurs aptes à apporter leur soutien au projet. Le lancement de la charte vise à renforcer le consensus national dans le domaine des normes d'aide sociale. La démarche s'inscrit dans le contexte des discussions et décisions politiques en cours dans certains cantons, visant à réduire les montants de l'aide sociale.

Consultation liée aux normes

À l'automne 2019, les normes révisées seront soumises aux membres pour consultation.

Monitorage

Comme en 2015/16, la CSIAS a réalisé l'an dernier un monitorage auprès de ses membres. Le secrétariat général traitera les résultats en 2019. Une démarche qui permet d'obtenir de précieuses informations pour la pratique de l'aide sociale.



Comptes annuels et informations

Bilan au 31.12.2018

	au 31.12.2018	au 31.12.2017
ACTIF		
Caisse	180.35	244.50
Banque: Paiement en espèces Raiffeisen	962.35	0.00
Compte de chèques postaux	7'910.63	9'601.94
Compte de chèques postaux «E-Deposito»	386'912.45	396'912.45
Banque: Compte courant Raiffeisen	79'089.16	505'945.77
Banque: Compte courant Raiffeisen «ZESO»	232'028.65	134'459.64
Banque: Compte Investissement Raiffeisen	300'000.00	0.00
Liquidités	1'007'083.59	1'047'164.30
Débiteurs	17'017.85	89'063.50
./. Ducroire	-2'500.00	-30'000.00
Créances résultant des prestations	14'517.85	59'063.50
autres créances	0.00	0.00
Impôt anticipé	0.00	0.00
Créances à court terme	0.00	0.00
actifs transitoires	14'659.90	9'406.33
Stock publications	10'000.00	15'000.00
./. Réserve sur marchandises	-3'500.00	-3'500.00
Stock	6'500.00	11'500.00
Actifs circulants	1'042'761.34	1'127'134.13
Informatique, mobilier, installations	19'489.00	24'448.00
Immobilisations	19'489.00	24'448.00
TOTAL ACTIFS	1'062'250.34	1'151'582.13
PASSIFS		
Créanciers	31'792.07	41'693.15
autres dettes à court terme	-19.45	9'334.99
Passifs transitoires	195'335.45	194'963.34
Dettes à court terme	227'108.07	245'991.48
Fonds SKOS-Line	60'000.00	80'000.00
Pool d'innovation	450'000.00	450'000.00
Capital lié	510'000.00	530'000.00
Réserves 01.01.	0.00	580'385.00
./. Création Pool d'innovation	0.00	-450'000.00
./. attribution au fonds libre	0.00	-130'385.00
Réserves 31.12.	0.00	0.00
Fonds libre au 01.01.	375'590.65	263'840.74
+ Alimentation des réserves	0.00	130'385.00
Résultat annuel	-50'448.38	-18'635.09
Fonds libre 31.12.	325'142.27	375'590.65
Capital d'organisation	835'142.27	905'590.65
TOTAL PASSIF	1'062'250.34	1'151'582.13

Compte de résultats 2018

	Budget 2019	Résultat 2018	Budget 2018	Résultat 2017
Cotisations	1'257'500.00	1'208'601.00	1'215'000.00	1'188'950.00
Publications	17'500.00	19'538.00	23'000.00	17'473.00
ZESO	120'000.00	123'380.00	120'000.00	130'963.00
Formations	31'500.00	36'836.00	33'500.00	30'742.00
Manifestations	77'000.00	123'659.00	75'000.00	62'113.00
Projets	5'000.00	7'528.00	10'000.00	0.00
SKOS-Line	20'000.00	10'740.00	15'000.00	1'086.00
Prestation pour tiers	20'000.00	18'944.00	18'500.00	32'304.00
Assemblée générale	1'000.00	1'632.00	1'000.00	13'360.00
Total produits	1'549'500.00	1'550'858.00	1'511'000.00	1'476'991.00
Normes	-30'000.00	-17'571.00	-11'000.00	-8'290.00
ZESO	-72'000.00	-78'366.00	-88'000.00	-76'732.00
Formations	-23'500.00	-18'908.00	-21'000.00	-10'335.00
Manifestations	-45'000.00	-68'525.00	-50'000.00	-38'208.00
Projets	-40'000.00	-126'505.00	-65'000.00	-15'235.00
SKOS-Line	-6'000.00	-4'112.00	-6'000.00	-7'491.00
Prestation pour tiers	-9'500.00	-7'925.00	-10'000.00	-15'104.00
Assemblée générale	-19'500.00	-19'883.00	-17'000.00	-16'114.00
Associations (commissions/ traductions etc.)	-152'000.00	-144'317.00	-155'000.00	-149'865.00
Total Charges directes	-397'500.00	-486'112.00	-423'000.00	-337'374.00
Marge de contribution	1'152'000.00	1'064'746.00	1'088'000.00	1'139'617.00
Charges personnelles	-1'019'000.00	-958'191.00	-965'000.00	-914'482.00
Autres Charges d'exploitation (loyer, IT, bureau, rel. Publiques)	-157'500.00	-160'791.00	-157'500.00	-147'102.00
Total avant amortissements et résultat financier	-24'500.00	-54'236.00	-34'500.00	78'033.00
Amortissements	-7'000.00	-6'398.00	-7'000.00	-6'114.00
Résultat financier	-500.00	-442.00	-500.00	-280.00
Revenus de location	12'000.00	11'834.00	12'000.00	13'869.00
Résultat d'exploitation ordinaire	-20'000.00	-49'242.00	-30'000.00	85'508.00
Produit extraordinaire	0.00	0.00	0.00	105'000.00
Charges extraordinaires	0.00	-1'206.00	0.00	-209'143.00
RÉSULTAT ANNUEL	-20'000.00	-50'448.00	-30'000.00	-18'635.00

Tableau des flux de trésorerie 2018

fonds liquidités net

Résultat de l'exercice	-50'448	
Amortissements	6'398	
Liquidation fonds CSIAS-Line	-20'000	
Diminution du ducroire	-27'500	-91'550
Diminution des créances / AT	66'792	
Diminution du stock	5'000	
Variation des emprunts à court terme	-18'883	52'909
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation		-38'642
Investissements immobilisations corporelles	-1'439	
Investissements immobilisations incorporelles	0	-1'439
Désinvestissements actifs financiers et participations	0	
Désinvestissements immobilisations corporelles	0	
Désinvestissements immobilisations incorporelles	0	0
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'investissement		-1'439
Augmentation des dettes financières	0	
Remboursement des dettes financières	0	
Flux de trésorerie résultant de l'activité de financement		0
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE NETTE		-40'081
Variation de la trésorerie nette		
Etat au début de l'exercice		1'047'164
Etat à la fin de l'exercice		1'007'084
AUGMENTATION (+) OU DIMINUTION (-) DE LA TRÉSORERIE NET		-40'080

Capital d'organisation, fonds et grille des immobilisations

Evolution du capital d'organisation et des fonds	Solde initial 01.01.2018	Utilisation du bénéfice de l'année précédente	Attribution	Transfers internes et utilisation	Solde final 31.12.2018
Moyens provenant de financement propre					
Capital libre	375'590.65	0.00	0.00	0.00	375'590.65
Fonds libres	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Résultat de l'exercice	0.00	-50'448.38	0.00	0.00	-50'448.38
Capital de l'organisation	375'590.65	-50'448.38	0.00	0.00	325'142.27
Moyen provenant du capital des fonds					
Pool d'innovation	450'000.00	0.00	0.00	0.00	450'000.00
Fonds SKDS-Line	80'000.00	-20'000.00	0.00	0.00	60'000.00
Capital lié	530'000.00	-20'000.00	0.00	0.00	510'000.00

Tableau de l'évolution des immobilisations	Solde initial 01.01.2018	Entrées	Sorties	Solde final 31.12.2018
Immobilisations corporelles				
Valeurs d'achat				
Mobilier/installations	21'553.10	0.00	0.00	21'553.10
Système téléphonique	9'008.85	0.00	0.00	9'008.85
Matériel et logiciels informatiques	0.00	1'439.10	0.00	1'439.10
Valeurs d'achat 31.12.2018	30'561.95	1'439.10	0.00	32'001.05
Amortissements cumulés				
Mobilier/installations	-4'312.10	-4'309.00	0.00	-8'621.10
Système téléphonique	-1'801.85	-1'801.00	0.00	-3'602.85
Matériel et logiciels informatiques	0.00	-288.10	0.00	-288.10
Amortissements cumulés 31.12.2018	-6'113.95	-6'398.10	0.00	-12'512.05
Avoirs nets				
Mobilier/installations	17'241.00			12'932.00
Système téléphonique	7'207.00			5'406.00
Matériel et logiciels informatiques	0.00			1'151.00
	24'448.00			19'489.00

Durée d'utilisation:

Mobilier/installations	5 ans (amortissements linéaires)
Système téléphonique	5 ans (amortissements linéaires)

Annexe aux comptes annuels

	2018	2017
Informations sur les principes appliqués dans le cadre des comptes annuels		
Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions de la loi suisse et du Swiss GAAP FER 21.		
Informations, ventilation et explications sur les postes du bilan et du compte de résultat		
Créances résultant de livraisons et prestations	17'018	89'064
Ducreire ¹	-2'500	-30'000
	14'518	59'064
Actifs immobilisés ²	19'489	24'448
Dissolution nette des réserves latentes		
CSIAS-Line plus	0	105'000
Nombre de collaborateurs		
Nombre de postes à plein temps en moyenne annuelle	<10	<10
Engagements de leasing non comptabilisés		
> Échéance 1 an	4'896	5'273
< Échéance 1 an > 5 ans	13'056	19'333
	17'952	24'606
Engagements envers des institutions de prévoyance		
	0	0
Indemnités		
Indemnités au Comité	14'554	12'698
Indemnités au Comité directeur	30'410	23'345
Explications relatives à des postes extraordinaires, uniques ou non périodiques du compte de résultat		
Dépenses non imputables à la période:		
- Pertes sur débiteurs	31'206	182'123
- Dissolution/création ducreire	-30'000	27'000
	1'206	209'123
Produits exceptionnels:		
- Dissolution réserves latentes	0	105'000
	0	105'000
Événements notables après la date de clôture du bilan		
Après la date de clôture du bilan et jusqu'à l'approbation des comptes annuels par le Comité directeur, aucun événement notable susceptible de limiter la pertinence des présents comptes annuels ou qui devrait être publié ici n'est survenu.		

¹ Le ducreire comprend les correctifs de valeurs individuels. Aucun correctif de valeur forfaitaire n'a été réalisé.

² Les investissements sont amortis linéairement sur une durée d'utilisation de 5 ans. (cf. tableau des immobilisations)

Rapport de l'organe de contrôle 2018

RÖTHLISBERGER



Dr. Röthlisberger AG
Schönburgstrasse 41
Postfach 561
3000 Bern 22
T +41 031 336 14 14
roethlisbergerag.ch

Partnergeseellschaft

G+S Treuhand AG 
Bern

 Mitglied von EXPERTSuisse

A member of
mint.alliance

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
à l'assemblée générale de la

Conférence suisse des institutions d'action sociale CSIAS, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, tableaux des flux de trésorerie, évolution des fonds propres et des immobilisations et annexe) de la Conférence suisse des institutions d'action sociale pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2018.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément à Swiss GAAP RPC 21, aux dispositions légales et aux statuts incombe au comité directeur alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi ne sont pas conformes à la loi et aux statuts et ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats selon les dispositions de SWISS GAAP RPC 21.

Berne, le 11 mars 2019 hm/kz
136800RB_FER21_2018_f

Dr. Röthlisberger AG

Hanny Meister
Experte-comptable diplômée
Experte-réviseur
(Responsable pour la révision)

René Peterhans
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur

- Comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, tableaux des flux de trésorerie, évolution des fonds propres et des immobilisations et annexe)
Somme du bilan CHF 1'062'250.34 / Perte de l'exercice -CHF 50'448.38

À propos de la CSIAS

Assemblée générale

L'Assemblée générale est l'organe suprême de la CSIAS – elle surveille l'activité de l'association. Ses responsabilités comprennent, entre autres, la prise de décision sur les affaires soumises par le Comité, l'approbation des comptes annuels et du rapport d'activités ainsi que l'élection de la présidence et du Comité. En règle générale, l'Assemblée générale se réunit une fois par an.

Comité

Le Comité est l'organe de direction stratégique de la CSIAS. Il contrôle les activités et les finances de l'association et approuve les normes CSIAS sous l'angle professionnel. Sur le plan politique, l'édiction des normes relève depuis 2015 de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS). Le Comité de la CSIAS est composé d'une cinquantaine de personnes représentant les organisations membres. Les 26 cantons, la Principauté de Liechtenstein, ainsi que des délégués des services sociaux communaux (villes, régions, communes) et des associations privées du domaine social sont présents au sein du Comité. Différents offices fédéraux, conférences cantonales sociales et la CDAS y sont représentés avec voix consultative.

Comité directeur

Le Comité directeur gère les affaires de l'association et surveille le Secrétariat général. Il met en œuvre les décisions de l'Assemblée générale et du Comité et il est compétent pour la planification financière et la réalisation des objectifs de l'association. Par ailleurs, il élit la ou le Secrétaire général/e et en règle les conditions de travail. Le Comité directeur se compose de quatorze membres du Comité, la composition devant assurer une représentation équilibrée des services sociaux cantonaux, régionaux et communaux ainsi que des organisations privées.

Coprésidence

Therese Frösch, ancienne Conseillère nationale

Felix Wolffers, Directeur, Office des affaires sociales de la Ville de Berne

Membres

Jris Bischof, Directrice office de la sécurité sociale Canton de Zoug

Jérôme Favez, Chef du Service de l'action sociale, Canton du Valais

Claudia Hänzi, Directrice office de la sécurité sociale Canton de Soleure

Marianne Hochuli, Cheffe secteur études, Caritas Schweiz

Caroline Knupfer, Secrétaire générale adjointe, Département de la santé et de l'action sociale, Canton de Vaud

Andrea Lübberstedt, Directrice office des affaires sociales Canton de Zurich

Thomas Michel, Chef du Département des affaires sociales Bienne

Mirjam Schlup, Cheffe du service social ville de Zurich

Andreas Zehnder, Chef du Département des affaires sociales Canton de Glaris

Voix consultative

Markus Kaufmann, Secrétaire général CSIAS

Martine Kurth, Secrétaire générale ARTIAS

Gaby Szöllösy, Secrétaire générale CDAS

À propos de la CSIAS

Secrétariat général

Le Secrétariat général est responsable de la gestion opérationnelle des activités de l'association. Il se fonde sur les objectifs et les priorités définis par l'association. Le Secrétariat général applique la planification annuelle et les décisions de la direction et élabore des bases de décision à l'attention des organes dirigeants.

Markus Kaufmann, Secrétaire général

Anita Berisha, Responsable administration

Marlis Caputo, Responsable finances et gestion des membres

Regine Gerber, Collaboratrice secteur communication

Ingrid Hess, Responsable secteur communication

Corinne Hutmann-Perret, Collaboratrice scientifique, secteur études et droit et conseil

Corinne Gerster, Assistante d'administration

Iris Meyer, Collaboratrice administration

Bettina Seebeck, Responsable secteur études

Alexander Suter, Responsable secteur droit et conseil

Commissions

Les Commissions spécialisées de la CSIAS analysent, traitent et évaluent des problématiques de l'aide sociale à l'attention du Comité directeur. Elles réunissent des spécialistes de l'association ou d'institutions externes. Les mandats pour le travail des commissions sont donnés par le Comité directeur.

RiP Commission Normes et aides à la pratique

Présidente: Claudia Hänzli, membre comité directeur CSIAS et directrice office de la sécurité sociale Canton de Soleure

La Commission RiP s'occupe de l'élaboration et de l'adaptation périodique des normes CSIAS et d'autres à la pratique. Elle contribue ainsi à une application moderne, uniforme et conforme aux besoins de l'aide sociale dans les cantons et les communes. Pour traiter et concrétiser les questions relatives aux normes et aux instruments pratiques, la Commission mandate un groupe de travail spécifique (AG RiP).

SoSo Commission Aide sociale et politique sociale

Président: Carlo Knöpfel,
Professeur FHNW – Soziale Arbeit

La Commission SoSo a la fonction de laboratoire d'idées de la CSIAS pour les sujets de politique sociale qui concernent l'aide sociale. Elle forme l'opinion de l'association et élabore des prises de position, des positionnements ou des initiatives à l'attention du Comité directeur et du Comité.

À propos de la CSIAS

Commission Questions juridiques

Présidente: Nadine Zimmermann, office des affaires sociales Canton de Zurich

La Commission Questions juridiques traite des thèmes relatifs à l'aide sociale et des problèmes liés à la Loi fédérale sur la compétence en matière d'assistance des personnes dans le besoin (LAS). Elle s'exprime sur des questions posées par des membres de la CSIAS et commente des décisions des tribunaux. Par ailleurs, elle sert de médiatrice dans des conflits autour de la question de la compétence, lorsque des cantons ou des communes membres en manifestent le besoin.

Commission Développements organisationnels et finances (Oe+F)

Président: Markus Zahno, service social Sarnen (OW)

La Commission Oe+F traite des questions concernant l'organisation de l'aide sociale. Elle s'occupe de l'économie de gestion et des structures au sein de l'aide sociale. Les thèmes prioritaires de la Commission Oe+F sont la stratégie et la planification, la gestion du personnel, la gestion systématique des cas, l'assurance qualité et le management financier.

La composition du Comité et des

Commission est publiée sur www.csias.ch

Effectif des membres

Etat au 01.01.2018: 868

Etat au 31.12.2018: 863 (-5)

Manifestations

Journée nationale

22.03.2018, Bienne

«L'appréciation dans l'aide sociale – utiliser les marges de manœuvre à bon escient»

Assemblée générale

24.05.2018, Liestal

«La Couverture du minimum vital des personnes de plus de 50 ans»

Forum CSIAS & Initiative des villes

26.06.2018, Winterthur

19.11.2018, Olten

«Charge de dossiers dans l'aide sociale»

Séminaire de formation continue CSIAS

11.09.2017, Olten

«Introduction à l'aide sociale publique»

Impressum

CSIAS
Monbijoustrasse 22
Case postale
CH-3000 Berne 14
T +41 (0)31 326 19 19
F +41 (0)31 326 19 10
admin@csias.ch
www.csias.ch

Rédaction:
Ingrid Hess

Photographie:
Palma Fiacco (couverture, p.8, 11, 17)
Daniel Desborough (p.20)
Franziska Scheidegger (p.22)

Réalisation:
vollprecht gestaltung, Bâle

Le rapport annuel est disponible
en allemand et en français sur
www.skos.ch/fr/la-csias/rapports-annuels

CSIAS
Monbijoustrasse 22, Case postale, CH-3000 Berne 14
T +41 (0)31 326 19 19, F +41 (0)31 326 19 10
admin@csias.ch, www.csias.ch